

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER

Dimanche 18 Octobre 2026 de 8h à 18h
Gymnase des Farguettes - 81190 STE GEMME

Réservation du stand :

- Minimum de 2m linéaires, soit 6€
 - Longueur supplémentaire (vendue par 2m) : x2m=m
 - Location table (2m) + 1 chaise (5€) : OUI/NON (nombre souhaité :)
- TOTAL** : (6€ +m x 3€) + (..... x 5€) =€

Repas :

- Tripous/Pomme de terre x 9€
 - Assiette charcuterie/fromage x 9€
 - Panini jambon-fromage/frites x 7€
- TOTAL** :€

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

Né(e) le ____/____/____ à (Ville)
(Département)

Adresse :

CP Ville

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-1 du Code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code pénal)

Fait à le Signature

CONDITIONS GENERALES

- Les exposants devront se présenter entre 6h et 7h45, passé ce délai, l'organisateur pourra disposer de son emplacement
- Cette manifestation est un vide grenier, vous êtes donc responsable de votre étalage
- Chaque exposant devra laisser son emplacement propre et dégagé
- Seuls les responsables de l'APE sont habilités à gérer les délimitations, la numérotation et l'attribution des emplacements
- L'APE décline toute responsabilité en cas de vol, casse, ...
- Un remboursement du droit de place ne sera possible qu'en cas d'annulation de l'organisateur

VOTRE INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE QUE SI NOUS RECEVONS :

--> Le formulaire et l'attestation sur l'honneur ci-dessus correctement remplis, datés et signés

--> La photocopie recto/verso de votre carte d'identité

--> Votre règlement par chèque à l'ordre de l'APE JRG (règlement emplacement + repas)

 A retourner à l'adresse suivante "APE JRG Mairie de Rosières - 20 rue de la Mairie - 81400 Rosières" ou via les boîtes aux lettres de l'APE.

DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 11 OCTOBRE 2026